

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 POUR : 12 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille vingt -deux</b> <b>Le 17 mai à vingt heures trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 10 mai 2022 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Delphine BACHELLERIE
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Estelle SIMONIN <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Cécile CASSOU-LENS <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> : Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, Arnaud POLLET	

**Délibération n° D22-14**

**Objet : Remboursement de frais de formation – Régisseur licence IV**

VU le projet d'acquisition d'une licence IV par la commune,  
VU qu'il convient de désigner un régisseur pour l'exploitation de cette licence,  
VU la proposition désignant Madame Marie-Laëtitia COLOMINE en tant que régisseur,  
VU l'obligation de suivre la formation « Permis d'exploitation » afférant à la gestion de cette licence,  
Considérant que Madame Marie-Laëtitia COLOMINE a suivi une formation de 20h qui s'est tenue du 08 au 12 avril 2022, auprès de l'organisme CCI Formation (*CCI Haute-Savoie*),  
Il convient de rembourser les frais de formation à Madame Marie-Laëtitia COLOMINE, pour un montant de 590€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,**

**ACCEPTE** le remboursement à Mme COLOMINE des frais de formation s'élevant à 590€.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 18/05/2022*  
*Transmise en Sous-Préfecture le 18/05/2022*  
*Affichée le 18/05/2022*



Conditions de paiement : à régler avant le

- Par virement bancaire à :  
CERA (00200) - FR7613825002000877660587060 CEPAFRPP382  
- Par chèque libellé à l'ordre de :  
CCI Formation Haute Savoie  
TSA n° 50012 69221 Lyon cedex 02

# FACTURE

FA2200318-214695

Contact : RAKOTOSON Colombe  
04 50 33 71 19 / crakotoson@haute-savoie.cci.fr

Mme COLOMINE Marie-Laetitia  
947 ROUTE DE CHARLY  
74350 CERNEX

Heures réalisées non facturées jusqu'au 14/04/2022

N° TVA Intracommunautaire : FR60 187430012 N° déclaration d'existence : 8274P076974 N° SIRET : 18743001200067

Références à rappeler dans toute correspondance

Date : 14/04/2022 N° Facture : FA2200318-214695 N° Client : CV02608284

Désignation	Qté	P.U. HT	Remise	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022_INTER_000042 (90801601) du 25/02/2022 au 01/03/2022 soit 20.00 heures de formation, 2022_INTER_000043 (90801601) du 08/04/2022 au 12/04/2022 soit 20.00 heures de formation <b>PERMIS D'EXPLOITATION</b> Participant(s) : COLOMINE Marie-Laetitia	1,00	590,00		590,00	0	590,00

TVA	Taux	Montant TVA	Montant HT
0	0,00	0,00	590,00

Total HT	590,00 €
TVA	0,00 €
Total TTC	590,00 €
Déjà versé	590,00 €
Net à payer	0,00 €

TVA non applicable CGI article 261-4-4°  
AUCUN ESCOMPTE N'EST CONSENTI POUR PAIEMENT ANTICIPÉ

**Merci d'indiquer le numéro de la facture dans le libellé du virement**

Tout retard dans le paiement partiel ou total d'une facture ouvrira droit au paiement d'une pénalité de retard d'un montant équivalant à trois fois le taux d'intérêt légal français, ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, nonobstant la faculté pour le fournisseur de demander une indemnisation complémentaire, sur justification, si les frais de recouvrement sont supérieurs à 40 € (article L.441-6 du code du commerce)